

Avec vous, aller plus loin...



Vous êtes sollicités pour valoriser le trésor franciscain :

- **Le sauvegarder** (numérisation & indexation de tous supports)
- **Le développer** (site internet, partenariats divers)
- **Le transmettre** (mise à disposition de notre fonds d'archives & son rayonnement)

A celles et ceux qui accepteraient de m'aider dans cette belle oeuvre de sa valorisation et me confieraient leur adresse internet, je me propose de vous transmettre plusieurs fois par an une newsletter : texte, vidéo et relecture spirituelle franciscaine qui habitent ma mission : me consacrer à Dieu et servir de manière franciscaine, particulièrement comme aumônier de prison et accompagnateur spirituel.

Vous serez ainsi mon relais dans la transmission du charisme franciscain : il est tellement apprécié à travers le monde ! Le pape Paul VI, ne disait-il pas en son temps aux frères franciscains : « vous êtes les frères du peuple ».

Une immense reconnaissance pour votre soutien. Quel qu'il soit !

<https://archivesfranciscaines.fr/nous-aider/>



Contact

Benoît Dubigeon
benoit.dubigeon@sfr.fr

Siège social : 7 rue Marie Rose - 75014 Paris

SOUTENIR LES Archives Franciscaines

OUI ☐ Je fais **un don en ligne** sur : dons.archivesfranciscaines.fr

☐ Je fais **un don ponctuel** de : ☐ 100€ ☐ 50€ ☐ 20€ ☐ Autres : €

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de «La Fondation des Monastères» en inscrivant au dos du chèque «SCF»

☐ Je souhaite faire **un don régulier**
par prélèvement (voir au dos)

☐ Je demande une documentation pour **faire un legs**

Nom
Adresse
.....
CP..... Ville
E-mail Tél.



Pour toute information
01 45 31 02 02
fdm@fondationdesmonasteres.org

Adressez ce bulletin accompagné de votre chèque
à la Fondation des Monastères, service des dons,
14 rue Brunel 75017 Paris,

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT RÉGULIER

dons.archivesfranciscaines.fr

OUI ☐ Je soutiens Les Archives Franciscaines et je fais **un don régulier**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte ☐ **30 €** ☐ **50 €** ☐ **100 €** ☐ **Autre montant :** €
à prélever le 17 du mois le montant de : ☐ **Chaque mois** ☐ **Chaque trimestre**
17/01 - 17/04 - 17/07 - 17/10

Titulaire du compte :

Nom de ma Banque :

Date :/...../..... Signature obligatoire :



R remplissez l'ensemble de ce bulletin et retournez-le **accompagné d'un RIB**, à la Fondation des Monastères, service des dons, 14 rue Brunel 75017 Paris
01 45 31 02 02 fdm@fondationdesmonasteres.org

Tous les frais sont pris en charge par la Fondation des Monastères.
Vous pouvez interrompre votre prélèvement à tout moment sur simple demande à la Fondation des Monastères

Mes coordonnées :

Mon nom :

Mon prénom :

Mon téléphone :

Mon adresse :

Code Postal : Ville :

Mon email :

N°ICS : FR05ZZZ440203

La Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique, 14 rue Brunel 75017 PARIS – 01 45 31 02 02 www.fondationdesmonasteres.org est habilitée à recevoir les dons, déductibles fiscalement, pour son œuvre de soutien charitable aux membres des communautés religieuses et monastiques de toutes confessions chrétiennes.

5% du montant de votre don sera versé au fonds de solidarité de la Fondation des Monastères, pour aider d'autres communautés.

La Fondation des Monastères délivre systématiquement un reçu fiscal.

Les informations recueillies sont à l'usage exclusif de la Fondation des Monastères et le cas échéant de la communauté d'affectation, pour vous adresser votre reçu fiscal ou des informations personnalisées. La Fondation des Monastères s'engage à ne jamais louer, échanger ou céder ces informations qui ne seront conservées que pendant la durée nécessaire au traitement. Conformément à la loi « Informatique et libertés » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, en nous contactant : Fondation des Monastères, 14 rue Brunel, 75017 Paris – fdm@fondationdesmonasteres.org

En nous soutenant, vous pouvez profiter d'un cadre fiscal avantageux

IFI

Votre don de 80 €, ne vous coûte que 20 € après réduction d'impôts de 75% dans la limite de 50 000 € par an.

Impôt sur le revenu

Votre don de 80 €, ne vous coûte que 27 € après réduction d'impôts de 66%, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Le surplus étant reportable 5 ans.

Société

Votre don de 80 €, ne vous coûte que 32 € après réduction d'impôts de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.